

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2016-01-12

PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanél, le mardi 12 janvier 2016 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère
Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et le secrétaire-trésorier poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant les autres sujets
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant le budget et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant les autres sujets
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de décembre 2015
 - 5.2 Rapport des revenus de décembre 2015
 - 5.3 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles 2016
 - 5.4 Renouvellement de l'adhésion avec l'ADMQ
 - 5.5 Renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ
 - 5.6 Acceptation du budget 2016 du service de sécurité incendie GÉANT
 - 5.7 Acceptation du budget 2016 de l'OMH

- 5.8 Acceptation de l'offre de financement pour un emprunt de 498 700 \$ par billet en vertu des règlements 09-144, 10-147, 13-182, 13-183 et 13-190
- 5.9 Autorisation d'emprunter par billet un montant de 498 700 \$ et d'émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt
- 6. **TRANSPORTS**
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de décembre 2015
 - 8.2 CPTAQ – Décision dans le dossier numéro 409096
 - 8.3 Adoption du premier projet de règlement 16-204 concernant la modification de la zone C06
 - 8.4 COMBEQ – Inscription au congrès 2016
 - 8.5 CPTAQ – Décision dans le dossier numéro 410500
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Rapport de la bibliothèque
 - 9.2 Autorisation de présenter un projet à Emploi d'été Canada pour le camp de jour
- 10. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 10.1 Fondation du Centre Maria-Chapdelaine
 - 10.2 Souper-bénéfice du Festival de la gourgane
 - 10.3 Souper-bénéfice de la Société canadienne du cancer secteur Normandin
 - 10.4 Association des scouts du Canada
 - 10.5 Société Alzheimer de la Sagamie
- 11. **RÉSOLUTIONS**
 - 11.1 Autorisation de destruction de documents
 - 11.2 Autorisation de paiement à l'Association des sportifs d'Albanel
 - 11.3 Adhésion à l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique
- 12. **FORMATION**
- 13. **INFORMATION**
- 14. **INVITATIONS**
 - 14.1 Activité-bénéfice des Fêtes gourmandes
 - 14.2 MRC de Maria-Chapdelaine – Avis de convocation à une conférence de presse
- 15. **CORRESPONDANCE**
 - 15.1 Ministère de la Santé et des Services sociaux – Réponse à notre résolution 15-255
 - 15.2 Saint-Vincent de Paul d'Albanel – Remerciements
- 16. **AUTRES SUJETS**
- 17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

16-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

16-002

3. **EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (BUDGET) AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (AUTRES SUJETS)**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant les autres sujets;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'il y ait exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant les autres sujets.

16-003

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (BUDGET) AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (AUTRES SUJETS)**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant le budget et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant les autres sujets soient et sont adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **173 649,69 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

16-004

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de décembre 2015 soient et sont approuvées telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	55 317,03 \$
Comptes payés	78 654,55 \$
Salaires nets de décembre 2015 et REER	39 678,11 \$
Total :	173 649,69 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2015

Le rapport des revenus pour le mois de décembre 2015, d'une somme de **50 367,12 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

16-005

5.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE certaines dépenses de la municipalité sont fixes ou inévitables, qu'il est impossible de ne pas encourir;

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement des dépenses dites incompressibles pour l'année 2016 telles qu'énumérées dans la liste suivante :

LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES POUR 2016

CONTRAT ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR	3 000 \$
SERVICES JURIDIQUES (CONTRAT)	3 000 \$
CONTRAT CONCIERGERIE ET OUVERTURE DES PORTES DE LA MAIRIE	9 100 \$
CONCIERGERIE CENTRE COMMUNAUTAIRE	10 500 \$
ENTRETIEN PASSAGES À NIVEAU	13 500 \$
ACHAT EAU PARC PAGÉ	7 000 \$
RACCORDEMENT ÉGOUT DOLBEAU-MISTASSINI	3 100 \$
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT À LONG TERME, CAPITAL ET INTÉRÊTS	159 650 \$
CONCIERGERIE DU CAMPING MUNICIPAL	6 000 \$
REMBOURSEMENT DE TAXES TROP PERÇUES	3 000 \$
TOTAL :	217 850 \$

16-006 **5.4** **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPALUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement pour l'association suivante :

ADMQ.....726 \$ plus taxes

16-007 **5.5** **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement des assurances pour tous les biens matériels de la municipalité ainsi que pour la responsabilité civile, pour une somme de 38 016 \$ taxes incluses.

16-008 **5.6** **ACCEPTATION DU BUDGET 2016 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE GÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget 2016 du service de sécurité incendie du secteur GÉANT d'un montant de 895 562 \$ avec un apport municipal de 130 368 \$.

16-009 **5.7** **ACCEPTATION DU BUDGET 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte par cette résolution le rapport d'approbation révisé du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation d'Albanel.

16-010 **5.8** **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT POUR UN EMPRUNT DE 498 700 \$ PAR BILLET EN VERTU DES RÈGLEMENTS 09-144, 10-147, 13-182, 13-183 ET 13-190**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité d'Albanel accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 au montant de 498 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 09-144, 10-147, 13-182, 13-183 et 13-190. Ce billet est émis au prix de 98,665 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Montant	Pourcentage	Date
60 000 \$	1,70000 %	19 janvier 2017
61 500 \$	1,90000 %	19 janvier 2018
63 300 \$	2,100 %	19 janvier 2019
65 000 \$	2,250 %	19 janvier 2020
248 900 \$	2,400 %	19 janvier 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

16-011

5.9 AUTORISATION D'EMPRUNTER PAR BILLET UN MONTANT DE 498 700 \$ ET D'ÉMETTRE POUR UN TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Albanel souhaite emprunter par billet un montant total de 498 700 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
09-144	120 300 \$
09-144	42 200 \$
10-147	108 200 \$
13-182	141 000 \$
13-183	13 000 \$
13-190	71 500 \$
13-190	2 500 \$

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel avait, le 18 janvier 2016, un montant de 270 700 \$ à renouveler sur un emprunt original de 500 500 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéro 09-144 et 10-147;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 498 700 \$, prévu aux règlements d'emprunt numéro 09-144, 10-147, 13-182, 13-183 et 13-190, soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 19 janvier 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

ANNÉE	MONTANT
2017.....	60 000 \$
2018.....	61 500 \$
2019.....	63 300 \$
2020.....	65 000 \$
2021.....	66 800 \$ (à payer en 2021)
2021.....	182 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Albanel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 13-182, 13-183 et 13-190, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité d'Albanel emprunte 270 700 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement ci-dessus mentionné.

6. TRANSPORTS

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR DÉCEMBRE 2015

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de décembre 2015, soit :

Un permis de construction (résidentiel)..... 100 000 \$
Un permis de construction (autre) 3 500 \$
Un permis d'installations septiques
Deux recherches pour certificat de localisation

8.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DÉCISION DANS LE DOSSIER NUMÉRO 409096

Monsieur Martin Girard s'est adressé à la CPTAQ afin qu'elle autorise l'aliénation en sa faveur d'une partie du lot 5 156 271 du cadastre du Québec d'une superficie de 8 162 mètres carrés.

Dans son orientation préliminaire du 29 avril 2015, la CPTAQ considère que cette demande devrait être refusée.

La décision finale, émise le 22 décembre 2015, confirme l'orientation préliminaire et **refuse** la demande de monsieur Girard. La décision est basée sur les dispositions des articles 12 et 62 de la loi et sur un souci de cohérence puisqu'une demande similaire dans le même milieu a déjà été refusée.

16-012

8.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 16-204 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA ZONE C06

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE le Règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la rue de l'Église est propice à l'implantation d'usages commerciaux dont les usages de bar et boîte de nuit;

ATTENDU QUE le cœur du village, avec son pôle de services, est un secteur où l'augmentation de la densification est souhaitable pour la viabilité commerciale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le premier projet de règlement portant le numéro 16-204, modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158, soit adopté.

Lecture est faite dudit règlement.

16-013

8.4 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription de monsieur Réal Bouchard, chef d'équipe et inspecteur en bâtiment, au congrès 2016 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ainsi que le paiement de 550 \$ plus les taxes.

8.5 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DÉCISION DANS LE DOSSIER NUMÉRO 410500

Le ministère des Transports du Québec s'est adressé à la CPTAQ afin qu'elle autorise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie approximative de 5 827,2 mètres carrés, correspondant à une partie des lots 5 156 556, 5 156 589, 5 156 796, 5 157 916, 5 157 917 et 5 157 918, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest. Également, pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'établissement de servitudes de drainage et de travail, d'une superficie approximative de 2 201,5 mètres carrés, correspondant à une partie des lots 5 156 556, 5 156 589, 5 156 796 et 5 156 797 du cadastre susdit.

Dans son orientation préliminaire du 6 novembre 2015, la CPTAQ considère que cette demande devrait être autorisée.

La décision finale, émise le 6 janvier 2016, confirme l'orientation préliminaire et **autorise** la demande du ministère des Transports du Québec.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les statistiques pour le mois de décembre 2015 font état respectivement de 804 usagers et 8 usagers pour le service numérique ainsi que de 206 prêts de biens culturels et de 27 prêts de livres numériques.

16-014

9.2 AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA POUR LE CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à présenter une demande à Emploi d'été Canada pour trois étudiants pour le Camp de jour 2016.

10. DONS ET SUBVENTIONS

16-015

10.1 FONDATION DU CENTRE MARIA-CHAPDELAINE

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 200 \$ à titre de participation financière à la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

16-016

10.2 SOUPER-BÉNÉFICE DU FESTIVAL DE LA GOURGANE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 200 \$ pour l'achat de 8 cartes pour le souper fesse de bœuf au profit du Festival de la gourgane d'Albanel qui se tiendra le 30 janvier 2016.

10.3 SOUPER-BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER SECTEUR NORMANDIN

Le conseil de la municipalité d'Albanel convient de reporter ce point à la séance publique de février.

16-017

10.4 ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 100 \$ au mouvement des Scouts d'Albanel et de Normandin à titre de participation financière municipale pour l'année 2016.

16-018

10.5 SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LA SAGAMIE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 50 \$ à titre de participation financière dans le cadre de la campagne de financement de la société Alzheimer Sagamie-Saguenay-Lac-St-Jean.

11. RÉSOLUTIONS

16-019

11.1 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

ATTENDU QUE, selon le guide de gestion des documents municipaux élaboré par la Fédération québécoise des municipalités et l'Association des directeurs municipaux du Québec, le conseil de la municipalité peut procéder à la destruction de documents jugés non nécessaires;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a pris connaissance des documents à détruire;

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à procéder à la destruction des documents jugés non nécessaires.

16-020

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES SPORTIFS D'ALBANEL

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la contribution 2016, d'une somme de 4 000 \$, à l'Association des sportifs.

16-021

11.3 ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'adhésion à l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique pour un montant de 100 \$.

12. FORMATION

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

14.1 ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DES FÊTES GOURMANDES

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à cette demande et propose qu'elle soit transmise au comité du Festival de la gourmane.

14.2 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – AVIS DE CONVOCATION À UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

Une invitation est lancée aux maires et au préfet des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine et de Saint-Ludger-de-Milot à un point de presse sur la mise en place d'une « Trousse de sécurité pour les aînés ».

15. CORRESPONDANCE

15.1 Ministère de la Santé et des Services sociaux – Réponse à notre résolution 15-255

15.2 Saint-Vincent de Paul d'Albanel – Remerciements

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, le sujet suivant est abordé :

➤ La distance permise dans le cadre des îlots déstructurés.

16-022

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE

Que la séance soit et est levée à 20 h 25.

Fait et passé à Albanel en ce douzième jour de janvier 2016.

FRANCINE CHIASSEON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général